

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

Rectorat de Lyon - DEC 3  
94 Rue Hénon  
VIVIEN SERIEYSSOL  
69244 LYON CEDEX 04  
Mail : bts04@ac-lyon.fr

Nom de famille : BINDA  
Nom d'usage :  
Prénom(s) : Yanis Sébastien Julien  
Né le : 01/12/2004 A : BESANCON (025)  
INE : 100813232DC

Etablissement : 0251711Z LYC CLAUDE NICOLAS LEDOUX  
BESANCON CEDEX

Forme de passage : Globale - Jury : 31309  
Catégorie : SCOLAIRE

MONSIEUR BINDA Yanis Sébastien  
Julien  
43 LOT LE VAL DES HAUTS PRES  
25170 AUDEUX

Spécialité Professions immobilières

Épreuves	Note	Coeff.	Points	ECTS(1)	Observations
U1 Culture générale et expression	18.5/20	3.0	55.50		
U2 Langue Vivante Etrangère-Anglais	10.5/20	2.0	21.00		
U3 Conseil en ingénierie de l'immobilier	11.5/20	4.0	46.00		
U4 Communication professionnelle en français et en langue étrangère-Anglais (2)	16.0/20	2.0	32.00		
Techniques immobilières	14.50/20	6.0			
U51 Transaction immobilière (2)	14.5/20	3.0	43.50		
U52 Gestion immobilière (2)	14.5/20	3.0	43.50		
U6 Conduite et présentation d'activités professionnelles (2)	16.0/20	4.0	64.00		

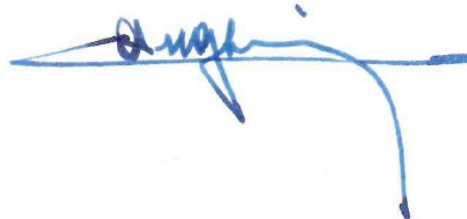
<b>RÉSULTAT : Épreuves</b>	<b>Total : 21.0</b>	<b>305.50</b>	<b>Moyenne : 14.54/20</b>
<b>Épreuves professionnelles</b>	<b>Total : 12.0</b>	<b>183.00</b>	<b>Moyenne : 15.25/20</b>
<b>DECISION DU JURY: Admis CRÉDITS EUROPÉENS (ECTS) : 120 crédits</b>			

(1) : ECTS - Crédits européens (European Credits Transfer System). Les ECTS acquis les sessions précédentes sont conservés.

(2) : Épreuve professionnelle.

A LYON, le 01 juillet 2024

**Le recteur de la région académique  
Auvergne-Rhône-Alpes  
recteur de l'académie de Lyon  
chancelier des universités**



Olivier Dugrip

Le présent document vaut ce que de droit jusqu'à délivrance du diplôme pour le candidat admis. Il n'en sera pas délivré de duplicata. Prévoir des copies en cas de besoin.

NOTA: le changement de réglementation peut entraîner la modification ou la suppression de la validité des bénéfices ou des dispenses. Il est conseillé de se renseigner au plus tard lors de l'inscription à l'examen.

### VOUS AVEZ ÉTÉ ADMIS(E) AU BTS :

Le relevé de notes tient lieu d'attestation de réussite jusqu'à la délivrance du diplôme.

#### DIPLÔME

Le diplôme n'est édité qu'une seule fois.

**Il est donc recommandé d'en faire des copies et de le numériser.**

A partir de fin OCTOBRE

- **les candidats scolaires devront retirer leur diplôme auprès de leur établissement de formation** (*publics, privés sous contrat et privés hors contrat*)
- **Les candidats individuels de l'académie de Lyon pourront retirer leur diplôme**, dès fin octobre, directement au Rectorat de Lyon – Direction des examens et concours – Bureau DEC3 – 94 rue Hénon -69004 LYON.

### VOUS AVEZ ÉTÉ ÉLIMINÉ(E) OU REFUSÉ(E) AU BTS

Vous avez la possibilité de vous réinscrire à la prochaine session. Vous devrez contacter le **rectorat de votre académie de RÉSIDENCE** pour en connaître les modalités.

"Information importante : Si vous êtes scolarisé(e) et que vous échouez pour la première fois, vous avez le droit à une nouvelle préparation de l'examen dans votre établissement. Vous avez également la possibilité de conserver vos notes supérieures ou égales à 10/20 pendant 5 ans **conformément aux textes réglementaires en vigueur**.

Si vous êtes candidat(e) individuel(le), vous avez le droit de conserver vos notes, dans les mêmes conditions.

**Il n'existe pas de session de remplacement pour l'examen du BTS.**

#### SESSION 2025

**Les « pré-inscriptions » se déroulent uniquement par Internet entre mi-octobre et mi-novembre et seulement dans l'académie de résidence.**

<https://www.ac-lyon.fr/le-brevet-de-technicien-superieur-bts-121482>

### VOUS AVEZ ÉTÉ ADMIS(E) A LA SESSION DE RATTRAPAGE 2024

**Chaque candidat recevra une convocation individuelle**

**Les candidats autorisés** à présenter les épreuves de contrôle, **effectueront leurs choix** au moment de l'inscription aux épreuves de contrôle **dans leur établissement de formation**.

Le choix pourra se faire également en ligne depuis leur espace candidat Cyclades.

### CONTENTIEUX

Il est rappelé que la réglementation ne prévoit pas, en cas de contestation, de deuxième correction des épreuves. **Les jurys sont souverains, leurs décisions sont définitives et donc non susceptibles de recours ou d'appel.**

En cas de réclamation motivée et écrite, seule la vérification d'éventuelles erreurs matérielles ou irrégularités est effectuée par le bureau des BTS du rectorat.

#### **Pour toute correspondance :**

Rectorat de l'académie de Lyon  
**DEC3 – BTS (+ la spécialité concernée)**  
94. rue Hénon – BP 64571  
69244 LYON cedex 04